



Pension alimentaire d'un enfant en apprentissage.

Par **gilcom31**, le **22/08/2011** à **20:51**

Bonjour,

Divorcé depuis 1992; j'ai TOUJOURS payé la Pension Alimentaire pour mes 2 enfants.

Émilie: 22 ans est en FAC d'Archéologie à Lyon. Je lui verse SA part de Pension sur son compte Personnel.

Après avoir raté son BAC; Mon fils de 19 ans commence un apprentissage en "cuisine". Il a trouvé un "patron"; dans la ville où il réside. Il vit chez Sa mère (mon ex-femme) remariée depuis.

Son salaire va s'élever à 400€ Net environ la 1^o année.

Ma question: N'étant plus scolarisé; Dois-je toujours lui versé SA part de Pension Alimentaire; soit: 76,23€/mois.

Merci de vos réponses.

Par **mimi493**, le **23/08/2011** à **00:45**

Alors déjà, si le jugement dit que vous devez payer x euros de pension alimentaire à la mère, vous n'avez aucun droit de la verser aux enfants et encore moins de déterminer vous-même le partage.

La mère serait en droit, d'exiger le paiement des pensions impayées (ce que vous avez payé directement à vos enfants, ce sont des cadeaux en plus) sur 5 ans en arrière.

Donc ne vous amusez pas à pinailler sur 76.23 euros, parce que ça risque de vous coûter bien plus cher que ça.

Par **gilcom31**, le **23/08/2011 à 11:17**

Depuis leur majorité ; c'est à eux "personnellement" que je dois verser la Pension. Quand ils étaient "mineurs", c'était à leur mère que je la versée.

Ce n'est pas une "Pension Compensatoire", pour la mère.

C'est une Pension Alimentaire pour les enfants.

Par **mimi493**, le **23/08/2011 à 14:21**

Est-ce que vous avez un jugement disant que vous devez verser x euros à votre fils et y euros à votre fille ? oui ou non ?

[citation]C'est une Pension Alimentaire pour les enfants. [/citation] et qui paye le loyer, l'eau, l'électricité, le lavage des vêtements, les produits d'entretien et d'hygiène ?

Par **gilcom31**, le **24/08/2011 à 09:45**

C'est une Pension Alimentaire de x euro Par enfant.

Et Moi qui me paie le loyer; les courses; le lavage des vêtements Elle n'a qu'à bosser pour ses frais.

Où demander à son mec de l'entretenir.

Donc la Pension alimentaire est pour les enfants temps qu'ils sont scolarisés.

Du moment qu'il bossent ils font comme moi !!!!

Ils se démerdent !!!!